EASYFLO.W
Transcriptions & comptes-rendus

easyflow-redaction.fr

# Cadrage

## MODÈLE DE RÉSERVES À INSÉRER AU PV

Ce document est fourni à titre strictement illustratif.
Il propose des formulations possibles de réserves à insérer dans un procès-verbal de CSE, à adapter en fonction du contexte réel, des enjeux de la réunion et des choix de l'instance.

Les exemples présentés reflètent des situations fréquemment rencontrées dans le dialogue social (oppositions, demandes d'informations, positions minoritaires, désaccord sur le contenu du PV), mais ne constituent ni un modèle juridique obligatoire, ni un avis juridique personnalisé.

Nota Bene :
Le contenu de ce document n'a pas vocation à se substituer aux conseils d'un avocat ou d'un juriste. Le secrétaire du CSE et les élus restent seuls responsables des formulations retenues et du contenu final du procès-verbal.
EASY FLOW intervient comme prestataire de rédaction et d'accompagnement éditorial : nous aidons à formuler et structurer les réserves, mais leur opportunité et leur portée juridique doivent, le cas échéant, être appréciées avec vos conseils habituels.

---

Voici un modèle de réserves prêt à être copié-collé et adapté dans un PV de CSE.

# Modèle de réserve à insérer dans un PV de CSE

## 1. Réserve générale sur la fidélité du PV

**Réserve du CSE sur la fidélité du procès-verbal**

Les membres du CSE expriment une réserve sur la fidélité du présent procès-verbal concernant le point n°[X] de l'ordre du jour.
Ils considèrent que les échanges et positions exprimés en séance ne sont pas restitués avec un niveau de précision suffisant, notamment sur les éléments suivants : [préciser les éléments en cause].
Cette réserve a pour objet de signaler ce désaccord sans bloquer l'adoption du procès-verbal.

## 2. Réserve sur une opposition non ou mal retranscrite

**Réserve relative à l'opposition du CSE sur le point n°[X]**

Le CSE rappelle qu'il s'est opposé à [décrire la décision / le projet] lors de la réunion du [date].
Les élus considèrent que cette opposition n'est pas suffisamment explicite dans la rédaction actuelle du procès-verbal.
Ils demandent que la mention suivante soit ajoutée :
« Le CSE s'oppose à [décrire la décision] pour les raisons suivantes : [liste synthétique des motifs]. »
Dans l'attente de cette modification, la présente réserve est annexée au procès-verbal.

# 3. Réserve sur des demandes d'informations insuffisamment mentionnées

**Réserve relative aux demandes d'informations du CSE**

Les élus constatent que les demandes d'informations formulées sur le point n°[X] ne sont que partiellement reprises dans le procès-verbal.
Ils demandent que soient ajoutés les éléments suivants :
– « Le CSE demande la communication de : [liste précise des documents / données]. »
– « Délai demandé : avant le [date]. »
À défaut de reprise intégrale, la présente réserve est destinée à tracer officiellement ces demandes.

# 4. Réserve sur la formulation jugée trop vague ou interprétative

**Réserve relative à une formulation jugée imprécise**

Sur le point n°[X], le CSE estime que la formulation actuelle (« [copier la phrase du PV] ») est trop vague / interprétative et ne reflète pas fidèlement les propos tenus.
Les élus proposent de la remplacer par :
« [nouvelle formulation factuelle, précise et neutre] ».
En cas de maintien de la rédaction initiale, la présente réserve a pour objectif de faire apparaître la position divergente du CSE.

# 5. Réserve individuelle ou de minorité

**Réserve d'un ou plusieurs élus minoritaires**

Les élus suivants : [Nom, organisation / collège] formulent une réserve sur le point n°[X].

Ils indiquent qu'ils ne partagent pas l'avis majoritaire du CSE tel qu'il apparaît dans le procès-verbal et souhaitent que leur position soit consignée comme suit :
« [description synthétique de la position minoritaire et de ses motifs]. »
Cette réserve ne remet pas en cause l'adoption du procès-verbal, mais vise à tracer la position minoritaire.

## 6. Réserve en cas de refus de correction

**Réserve en cas de refus de correction du PV**

Les membres du CSE signalent avoir demandé, lors de la relecture du procès-verbal, les corrections suivantes : [décrire les corrections demandées].
Ces corrections n'ayant pas été retenues, ils demandent que la présente réserve soit annexée au PV et mentionnée au procès-verbal de la prochaine réunion, afin de tracer leur désaccord sur le contenu du procès-verbal adopté.

## 7. Formule de clôture standard pour toute réserve

La présente réserve est demandée à l'inscription au procès-verbal de la réunion du [date] et, le cas échéant, en annexe, afin de conserver une trace officielle de la position du / des signataire(s).